



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

Guide ressources



**2025 - 2026**

L'École de la République a pour mission de garantir à chaque élève la possibilité de construire son avenir, de s'émanciper par les savoirs, et de trouver sa place dans la société.

Pourtant, dans nos académies, certains jeunes s'éloignent du système scolaire avant d'avoir pu concrétiser un projet de formation ou d'insertion. Le décrochage scolaire demeure un défi collectif que nous avons le devoir de relever, avec lucidité, détermination et bienveillance.

Ce guide, dont nous avons le plaisir de vous proposer la deuxième édition, s'inscrit pleinement dans la dynamique régionale de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Il reflète la mobilisation de nombreux acteurs au service d'un objectif commun : offrir à chaque jeune une réponse personnalisée et exigeante, qui tienne compte de son parcours, de ses besoins et de ses aspirations.

En articulant repères institutionnels, présentation des dispositifs à destination des élèves de collèges et de lycées et ressources opérationnelles, ce guide se veut un outil concret d'accompagnement pour les équipes en établissement et en territoire.

Il met en lumière la diversité des leviers mobilisables, depuis le repérage, en passant par la prévention du décrochage scolaire jusqu'à la remobilisation des jeunes en rupture et l'accompagnement vers la diplomation.

Nous tenons à saluer l'engagement quotidien de celles et ceux qui œuvrent pour prévenir le décrochage, maintenir le lien avec les jeunes, et leur redonner confiance dans l'École et en eux-mêmes.

Nous espérons que ce guide, mis à disposition par la Délégation de Région Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO), vous soit utile dans vos pratiques, vos réflexions et vos projets, au service de la réussite de tous les élèves.

Nous vous remercions de votre engagement.

Le recteur de l'académie d'Amiens

La rectrice de région académique  
rectrice de l'académie de Lille,  
chancelière des universités

**Pierre MOYA**

**Sophie BÉJEAN**



**Quelques repères**  
**Le décrochage scolaire : de quoi parlons-nous ?**



**Des acteurs et des organisations**  
**En établissement et en territoire**



**Une réponse adaptée à chaque jeune**  
**Prévenir le décrochage scolaire**



**Une réponse adaptée à chaque jeune**  
**Remobiliser vers la réussite**



**Une réponse adaptée à chaque jeune**  
**Accompagner vers la diplomation**



**Ressources**

## Quelques repères

### Le décrochage scolaire : de quoi parlons-nous ?



#### Obligation d'instruction

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans. [Article L-131-1 du Code de l'Éducation](#)

#### Prévention de l'absentéisme scolaire

La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Chaque élève, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus, a droit à l'éducation, un droit qui a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire. Cette circulaire présente les dispositions de la loi n° 2013-108 du 31 janvier 2013. Elle s'applique à tous les élèves. [Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire du 24/12/2014](#)

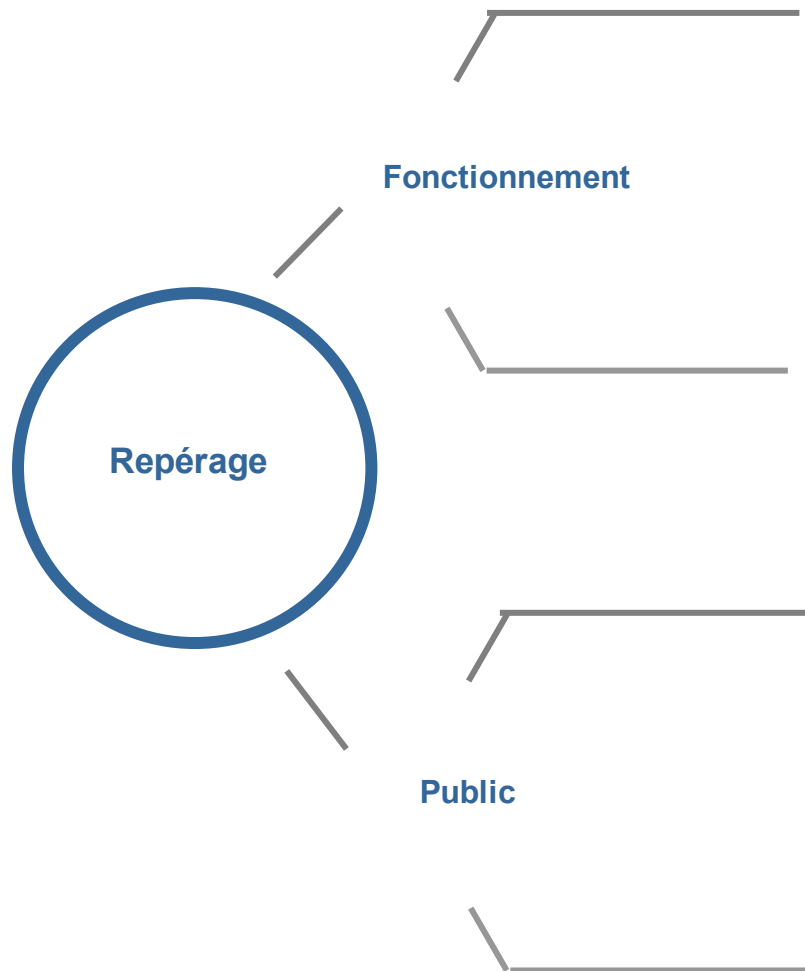
#### Décrochage scolaire

Processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Il est inscrit dans le code de l'éducation aux articles [L122-2](#) et [L313-7](#) (BAC).

#### Obligation de formation

L'Obligation de Formation (OF) est le prolongement jusqu'à 18 ans de l'obligation d'instruction. Les jeunes concernés par l'OF sont les jeunes âgés de 16 à 18 ans qui ne sont ni en étude, ni en formation, ni en emploi, diplômés ou non. Ont satisfait à l'OF, tous les jeunes âgés de 16 à 18 ans, qui sont en poursuite de scolarité, en apprentissage ou stagiaire de la formation professionnelle, en emploi ou service civique ou en accompagnement ou en insertion sociale et professionnelle. [Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans](#)

## Quelques repères Le décrochage scolaire : de quoi parlons-nous ?



### Système Interministériel d'Echanges d'Information- SIEI

**Croisement des données issues des bases** du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SYGNE), du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Travail, (bases des missions locales –I-Milo et apprentissage- DECA).

### L'outil RIO

Une fois le **croisement réalisé par le SIEI**, une liste des **jeunes non retrouvés décrocheurs scolaires et relevant de l'obligation de formation (OF)** est établie et est disponible dans l'outil RIO, qui permet le suivi des jeunes repérés.

### Décrocheurs scolaires (DS)

**Décrocheurs Scolaires : Jeunes de 16 à 30 ans** (29 ans révolus) ayant été inscrits dans un cycle de formation, sortis du système de formation sans avoir obtenu un niveau de qualification correspondant au baccalauréat général ou à un diplôme à finalité professionnelle de niveau 3 (CAP) ou 4 (BAC).

### Jeunes relevant de l'Obligation de Formation (OF)

Jeunes relevant de l'Obligation de Formation : **jeunes âgés de 16 à 18 ans** qui ne sont ni en étude, ni en formation, ni en emploi, diplômés (niveau 3 : CAP, niveau 4 : Bac) ou non. Les élèves relevant de l'obligation scolaire, ne sont pas concernés par ce repérage. Ils relèvent de la procédure de signalement de l'absentéisme.

## Quelques repères

### Le décrochage scolaire : de quoi parlons-nous ?



Public

Jeunes âgés de **16 à 18 ans** qui sont :

- **ni en études ;**
- **ni en formation ;**
- **ni en emploi ;**
- **diplômés** (niveau 3 : CAP, niveau 4 : Bac) **ou non.**

Cadre réglementaire

- **article 15 de la loi du 26 juillet 2019** « une école de la confiance » prévoit que « la formation est obligatoire pour tout jeune jusqu'à sa majorité » ;
- **décret du 5 août 2020** relatif à l'obligation de formation de jeunes de 16 à 18 ans précise les modalités de sa mise en œuvre, entre en vigueur au 1er septembre 2020 ;
- **circulaire interministérielle du 22 octobre 2020** précise l'organisation, le pilotage stratégique et opérationnel, le rôle des PSAD, le transfert des données ;

Pilotage

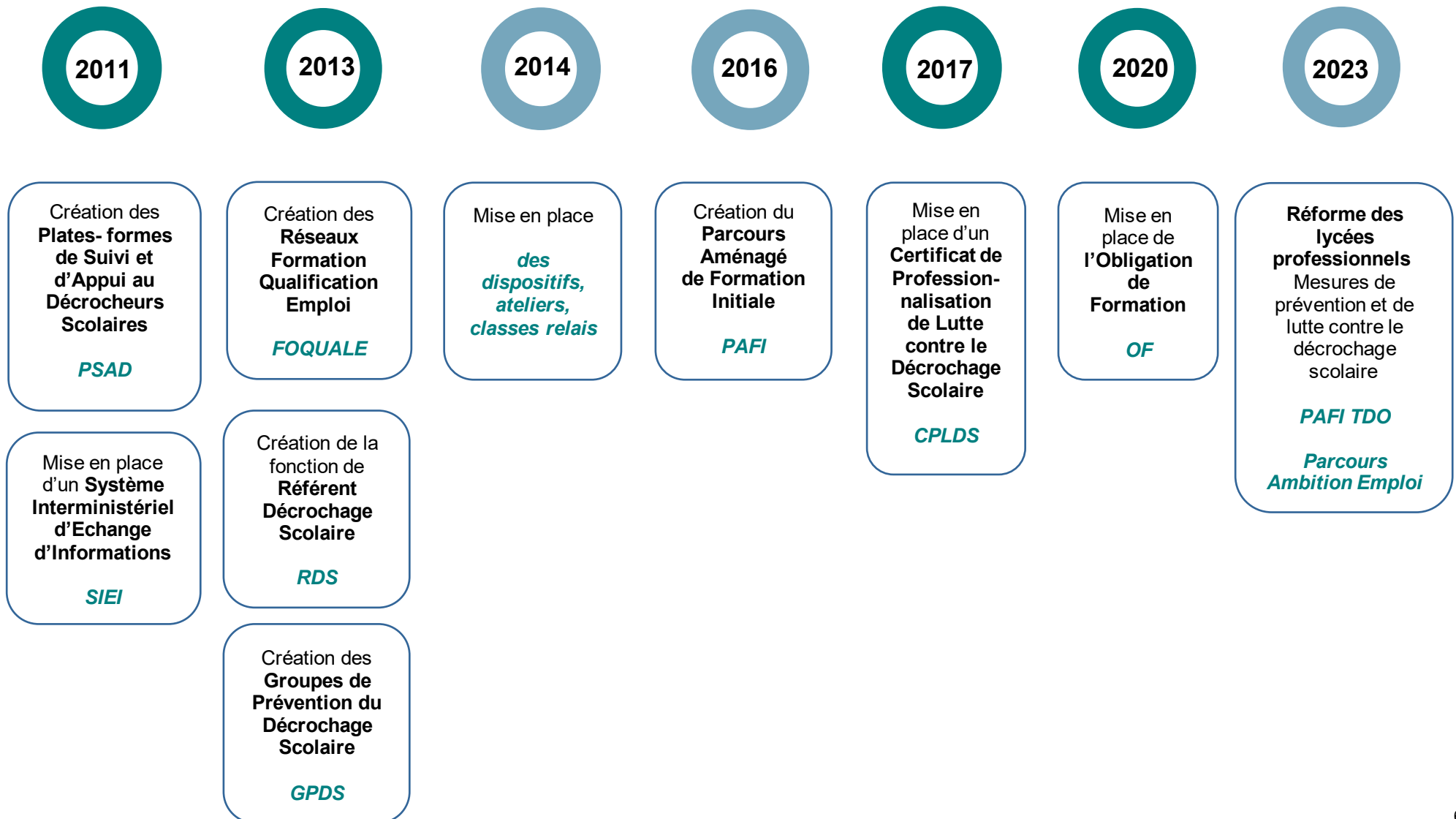
- **accueil, suivi et accompagnement des jeunes** qui s'effectuent dans le cadre du « service public régional de l'orientation » (**SPRO**) par l'ensemble des acteurs mobilisés dans les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (**PSAD**) ;
- **pilotage régional** de l'obligation de formation confié aux Préfets de région, aux Recteurs de régions académiques et aux présidents des conseils régionaux en lien avec les « commissaires à la lutte contre la pauvreté » et les « délégués régionaux académiques de l'information et de l'orientation » (DRAIO) ;
- **PSAD, instance de coordination locale, co-pilotée par le CIO et la mission locale.** La mission locale est en charge du contrôle de l'OF et du signalement auprès des services départementaux en cas de non-respect ;
- **charte de confidentialité** mise en place entre les partenaires, garantissant un échange d'information sécurisé.

#### Chiffres clés\*

En janvier 2025, **16 965 jeunes** en région Hauts- de- France ont été repérés comme relevant de l'OF ; **84,8% y répondent favorablement.**

\* Données issues du tableau de bord disponible sur le site C2RP permet de chiffrer le repérage et l'accompagnement des jeunes. Il présente les données issues des deux systèmes d'information à savoir pour les PSAD, les données de la Région académique Hauts de France et pour les missions locales, les données collectées par l'AREFIE. <https://www.c2rp.fr/dossier/formation-1618---tableau-de-bord>

## Quelques repères Le décrochage scolaire : de quoi parlons-nous ?



## Des acteurs et des organisations En établissement et en territoire



## Des acteurs et des organisations En établissement et en territoire

Centre  
d'information  
et d'orientation  
CIO

Descriptif

- Le CIO **reçoit toute personne** souhaitant bénéficier d'un **entretien conseil personnalisé** avec un **Psychologue de l'Education nationale**.
- Le CIO est une structure du **Service Public Régional d'Orientation (SPRO)** ;

Missions

- **lieu de ressources** et de conseils pour l'orientation et la formation tout au long de la vie ;
- **service public** gratuit assuré par une équipe de **Psychologues de l'Education nationale** spécialité Education, Développement et Orientation (EDO) et **d'Enseignants Coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (ECMLDS)** ;
- **missions de repérage, orientation et accompagnement** des décrocheurs scolaires âgés de 16 ans à 29 ans dans le cadre **de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)** ;
- Dans le cadre de l'Obligation de Formation (OF) la PSAD est co-pilotée avec la Mission Locale du territoire.

Contacts

**Contacts** des **CIO** de l'Académie de **Lille** cliquez ou flasher le QR code



**Contacts** des **CIO** de l'Académie d'**Amiens** cliquez ou flasher le QR code



## Des acteurs et des organisations En établissement et en territoire

Psychologue  
de l'Education  
nationale  
Psy-EN

Descriptif

- Le psychologue de l'Education nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation (Psy-EN EDO) **exerce auprès de collégiens, lycéens et étudiants.**

Missions

- **accompagne** dans l'élaboration progressive du **projet d'orientation** ;
- **contribue** à l'élaboration de **parcours de réussite des élèves** en leur permettant de prendre conscience des enjeux de leur formation et de s'orienter vers une qualification visant leur insertion socioprofessionnelle ;
- informe **les élèves et leurs familles** ainsi que les étudiants, et les conseille dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels ;
- met en œuvre des actions permettant l'appropriation d'informations sur les **formations et les métiers** et l'évolution de leurs représentations ;
- apporte une **expertise** en tant que **conseiller technique** auprès des équipes éducatives dans le domaine de l'orientation ;
- contribue à **créer** les conditions d'un **équilibre psychologique des élèves favorisant leur réussite** et leur investissement scolaires ;
- **porte** une attention particulière aux **élèves en difficulté**, en situation de handicap ou donnant des signes de souffrance psychologique ;
- participe à la **prévention** et à la **remédiation du décrochage scolaire.**

Lieu d'exercice

- le Psy-EN exerce sous l'autorité du **directeur du Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** dans lequel il est affecté ;
- le Psy-EN réalise des **permanences** au sein des établissements permettant ainsi **d'accueillir les élèves** et de **participer à la vie de l'établissement.**

## Des acteurs et des organisations En établissement et en territoire

Enseignant  
Coordonnateur  
Mission de Lutte  
contre le  
Décrochage  
Scolaire  
ECMLDS

### Descriptif

- L'enseignant coordonnateur de la MLDS est un **acteur incontournable** dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- l'ECMLDS **travaille en liaison** avec les **référents décrochage**, les **Psy- EN** et les responsables des PSAD ;
- son activité est menée en **partenariat** avec les réseaux du monde associatif et les structures d'accueil et d'emploi de son bassin de référence.

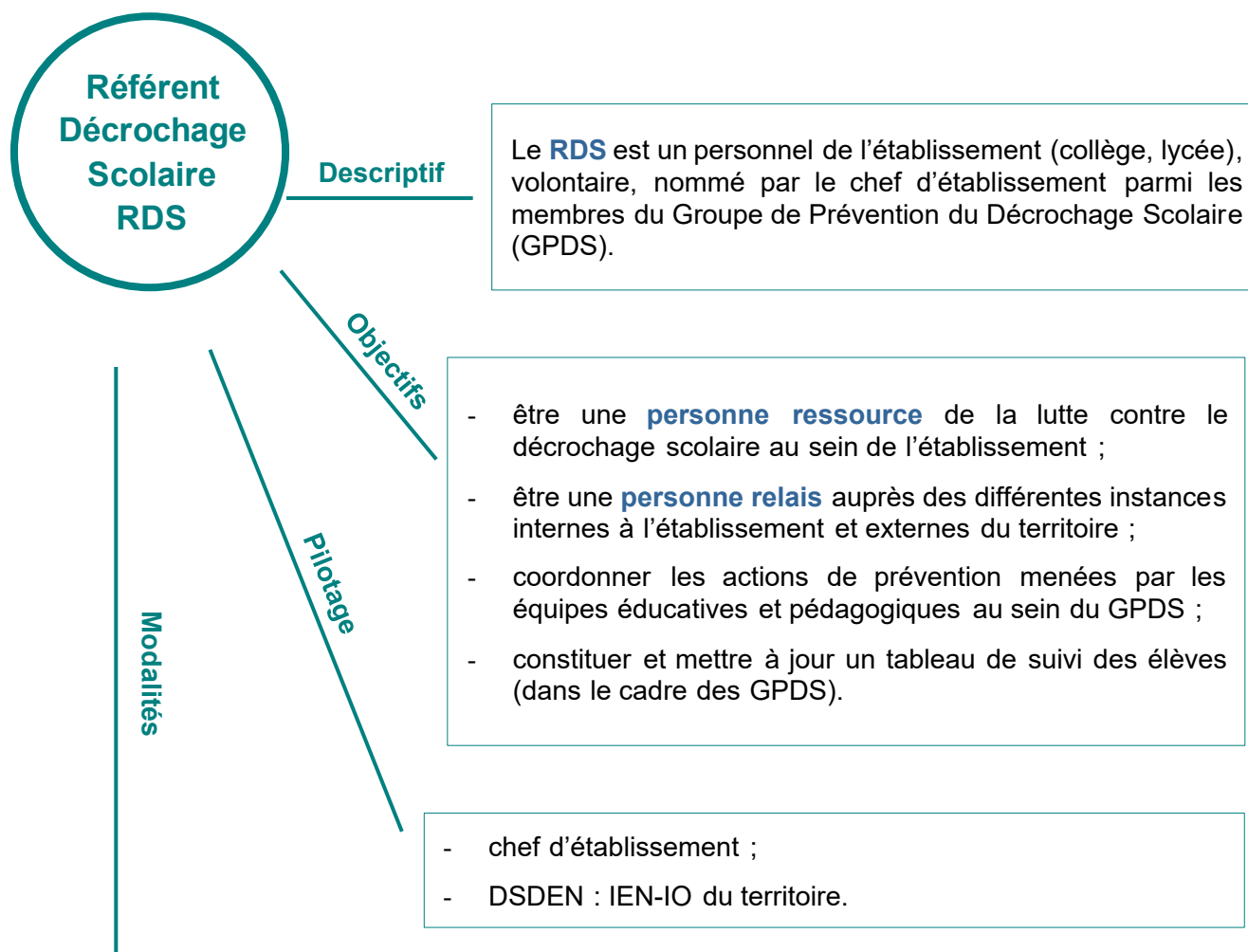
### Missions

- participe au **repérage** des élèves absentéistes, en risque de décrochage, **en lien avec les équipes éducatives** et les **référents décrochage scolaire** dans le cadre des **Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)** ;
- assure l'accueil **des jeunes sans solution** repérés par les GPDS, les PSAD, les CIO et les réseaux FOQUALE ;
- propose une **réponse adaptée à chaque jeune** ;
- **accompagne** le jeune dans ses démarches et organise des bilans réguliers **jusqu'à l'entrée en solution** ;
- participe à l'élaboration du projet global du réseau **FOQUALE** ;
- développe une activité de **conseil**, d'**expertise** et d'**ingénierie** auprès des chefs d'établissement, des équipes éducatives ;
- propose aux chefs d'établissement des **parcours ou des actions de prévention et de remédiation** adaptés qui mettent en œuvre des **pratiques pédagogiques et éducatives différenciées** ;
- **anime** et **coordonne** l'activité des **équipes pédagogiques** et éducatives impliquées dans ces actions ;
- **évalue** à l'aide d'indicateurs adaptés, la pertinence de l'activité conduite et l'efficacité des actions mises en œuvre.

### Chiffres clés 2023/2024

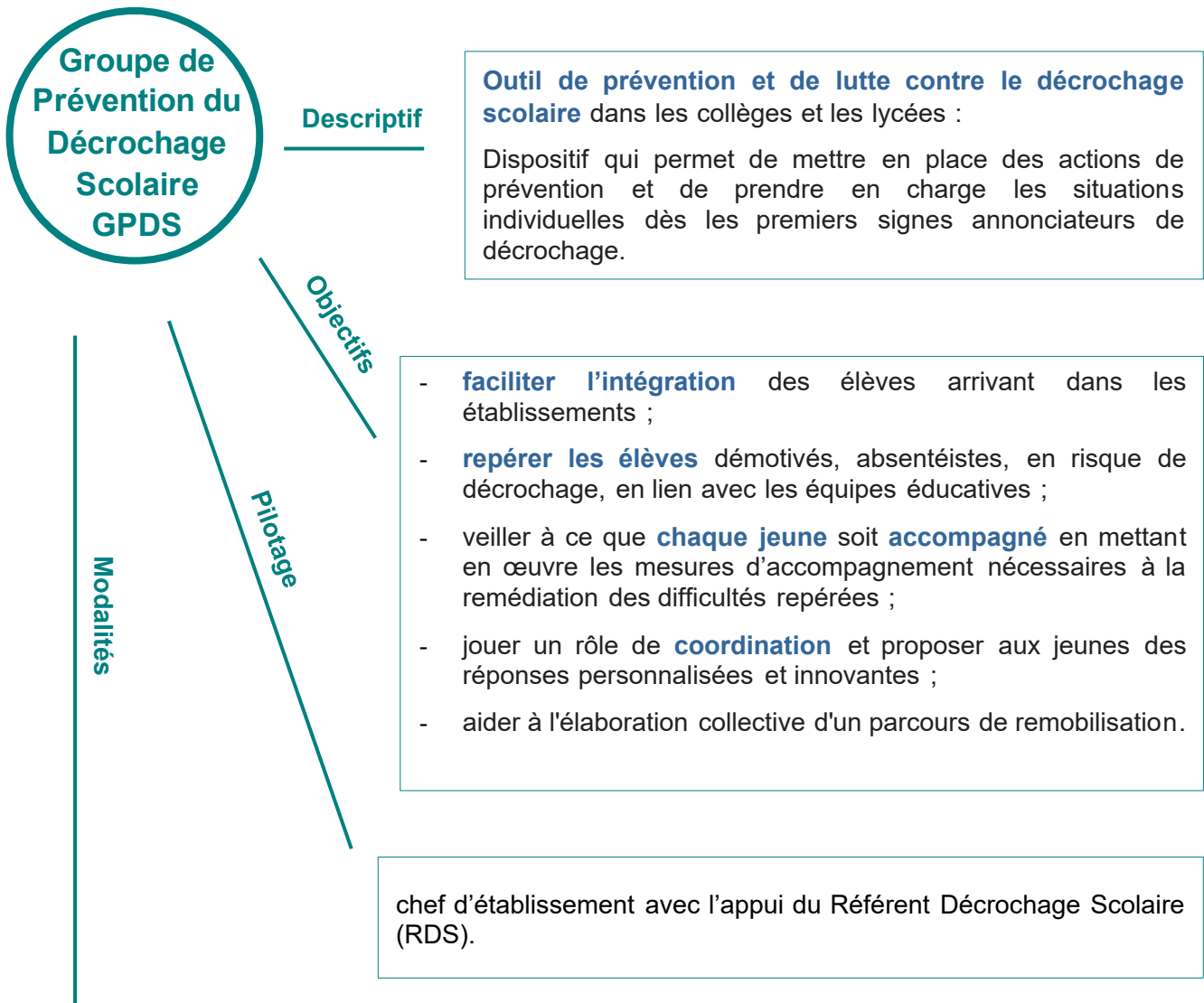
- Dans le cadre des entretiens :  
**2 644 jeunes ont été accompagnés par les ECMLDS** dans le cadre d'un entretien, **90%** d'entre eux étaient en **sorties positives** ;
- Dans le cadre des dispositifs de prévention et de remobilisation :  
**692 jeunes** ont été accueillis dans **31 dispositifs de prévention** ;  
**99%** d'entre eux **étaient en maintien ou en poursuite d'études** ;  
**1 932 jeunes** ont été accueillis dans **123 dispositifs de remobilisation** ;  
**69%** étaient en sorties positives\*.

\* Sorties positives : reprise ou poursuite en formation initiale, en apprentissage, en formation professionnelle, Service Civique, Emploi, Prise en charge dans un dispositifs hors EN (partenaires PSAD).



Le RDS intervient dans les champs de la persévérance scolaire, de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire avec les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement.

Il contribue de fait à la **sécurisation des parcours** de formation des jeunes tout au long de leur cursus.



Dans le cadre du volet prévention du décrochage scolaire, le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre des **actions de sensibilisation des équipes éducatives**. Il met en place le groupe de prévention du décrochage scolaire qui rassemble des représentants de la communauté éducative de l'établissement ;

Le GPDS permet **un travail inter-métier** où le champ d'action de chaque personnel est connu de tous ;

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) est clairement identifiée par les membres du GPDS comme une ressource mobilisable.

# La professionnalisation des acteurs En établissement

## Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire CPLDS

Public

Le **CPLDS** s'adresse :

- aux **personnels d'enseignement** et d'éducation de l'enseignement **public**, titulaires et contractuels sous contrat à durée indéterminée ;
- Aux **maîtres contractuels** et les **maîtres délégués** ayant un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement **privés sous contrat**.

Cadre  
réglementaire

[Décret n°2017-791 du 5 mai 2017](#) relatif à la mise en place d'un certificat de professionnalisation (CPLDS).

Objectifs

- **reconnaître** et **valoriser** les **compétences** spécifiques des **personnels**, au service de la prévention comme de la remédiation du décrochage ;
- attester de la **qualification** des personnels appelés à exercer leurs fonctions en formation initiale dans le cadre de la **MLDS**.
- attester de la qualification des personnels d'enseignement et d'éducation appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les **établissements scolaires** pour **prévenir** le "décrochage" scolaire et **accompagner** les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Epreuves et parcours préparatoire

- **épreuve 1** : une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. Présentation suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury ;
- **épreuve 2** : une étude de cas liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire : une présentation et un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes ;
- dans le cadre du **Plan Académique de Formation** (PAF), il est proposé chaque année un **parcours préparatoire** (se renseigner auprès de l'EAFC de l'Académie de rattachement).

## Des acteurs et des organisations En territoire

### Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs PSAD

#### Descriptif

La PSAD est un **outil de coordination** des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes.

#### Modalités

#### Pilotage

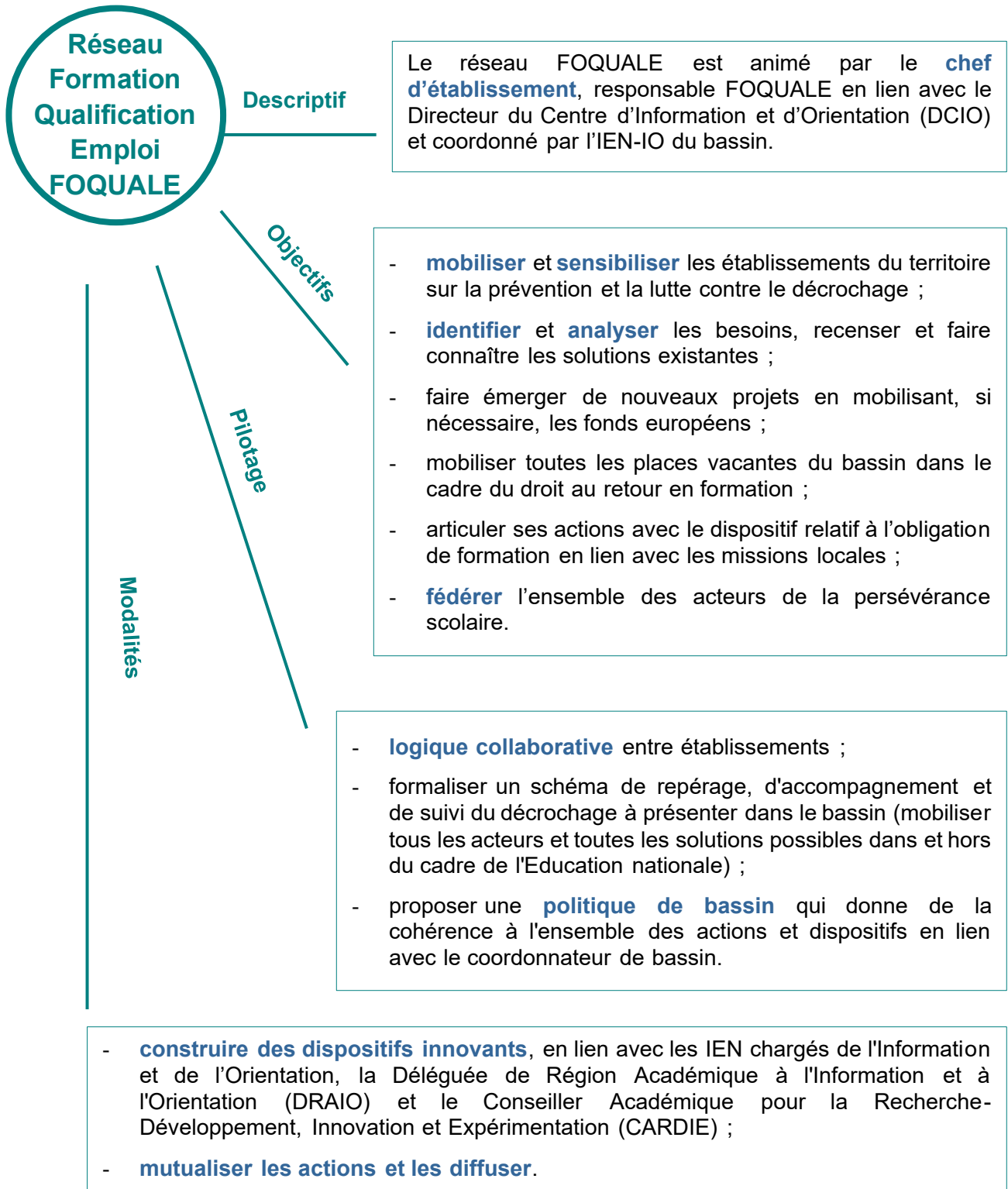
#### Objectifs

- **affiner le repérage des jeunes** en collaboration avec les établissements publics et privés et de l'enseignement agricole du secteur ;
- prendre contact avec les jeunes souhaitant bénéficier du dispositif Droit Au Retour en Formation Initiale (DARFI) afin de les accompagner vers une rescolarisation ;
- identifier les besoins et les attentes des jeunes décrocheurs ;
- proposer rapidement des **solutions de formation, d'insertion ou d'accompagnement** les plus adaptées ;
- **constituer un réseau partenarial** solide et diversifié en mobilisant et en optimisant les ressources et les dispositifs existant sur le territoire de la PSAD (réseaux FOQUALE, MLDS, acteurs du Service Public Régional de l'Orientation, réseau associatif...) ;
- assurer un suivi rigoureux et périodique des jeunes accompagnés et des actions mises en place ;
- proposer un bilan d'activité de la plateforme.

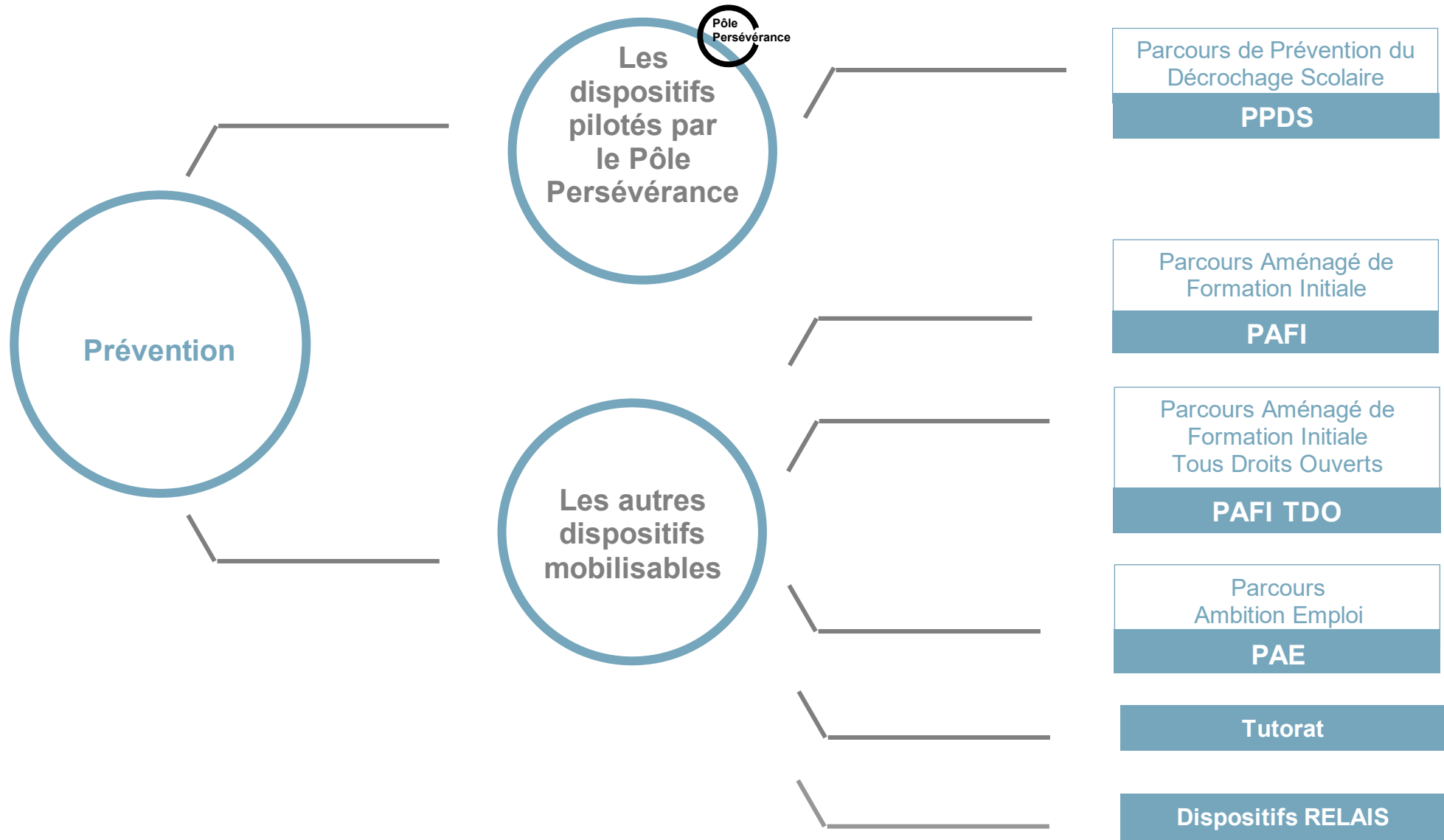
- directeur de CIO ;
- co-pilotage avec le directeur de mission locale dans le cadre de l'Obligation de Formation des 16-18 ans.

- **comité de pilotage** une à deux fois par an (installation et bilan) ;
- **comités techniques locaux** mensuels autour des situations des jeunes avec les partenaires du territoire ;
- gestion des listes de jeunes repérés par le Système d'Information (SI).

## Des acteurs et des organisations En territoire

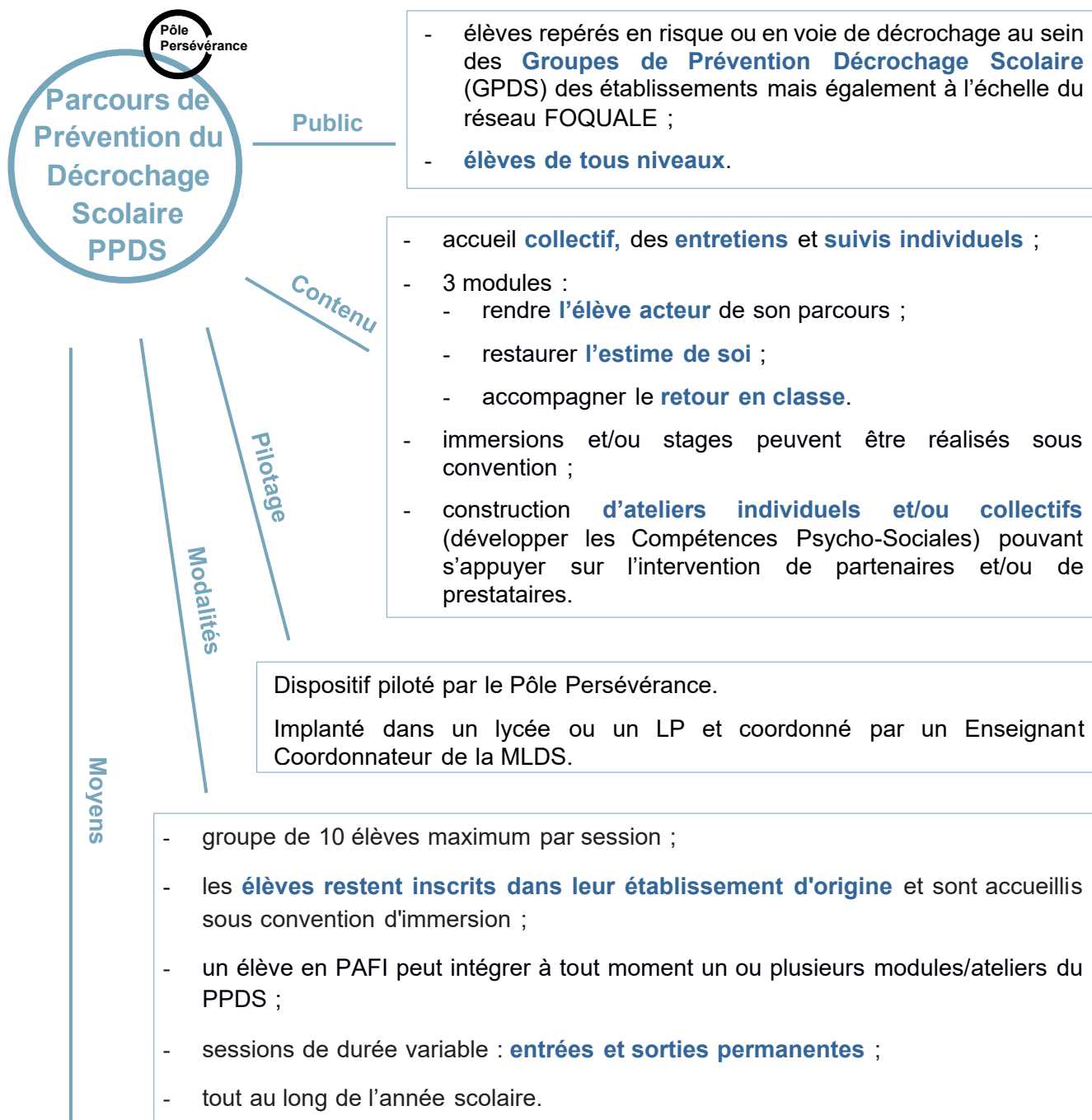


**Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours**  
**Prévenir le décrochage scolaire**



Pourquoi? 🏠 Elèves au collège 🏠 Elèves au Lycée 🏠 Elèves au Lycée pro

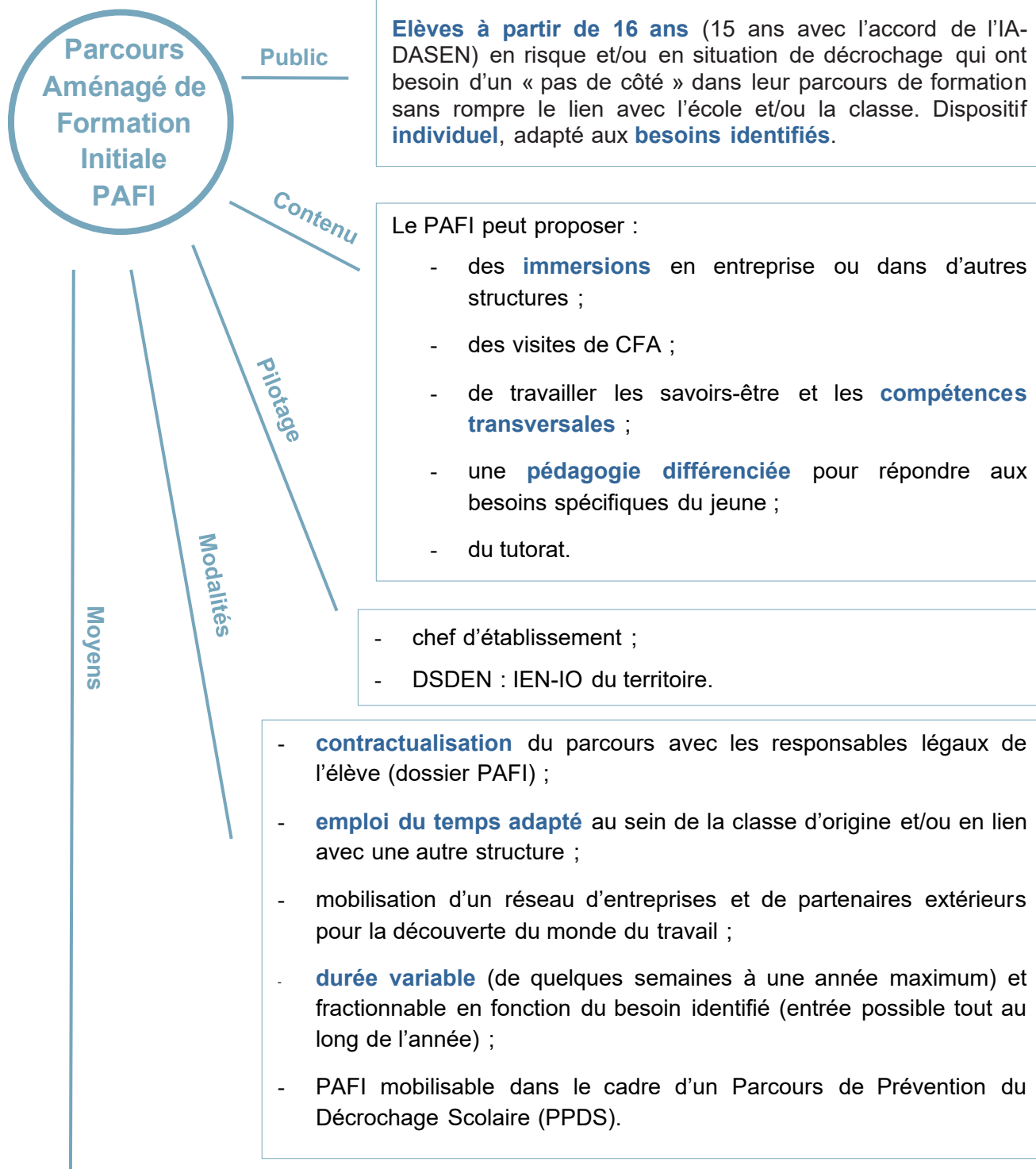
## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Prévenir le décrochage scolaire



- moyens propres à l'établissement (missions pouvant relever du PACTE) ;
- heures d'enseignement et/ou crédits pédagogiques délégués par le Pôle Persévérance ;
- des fonds européens peuvent être mobilisés en complément.

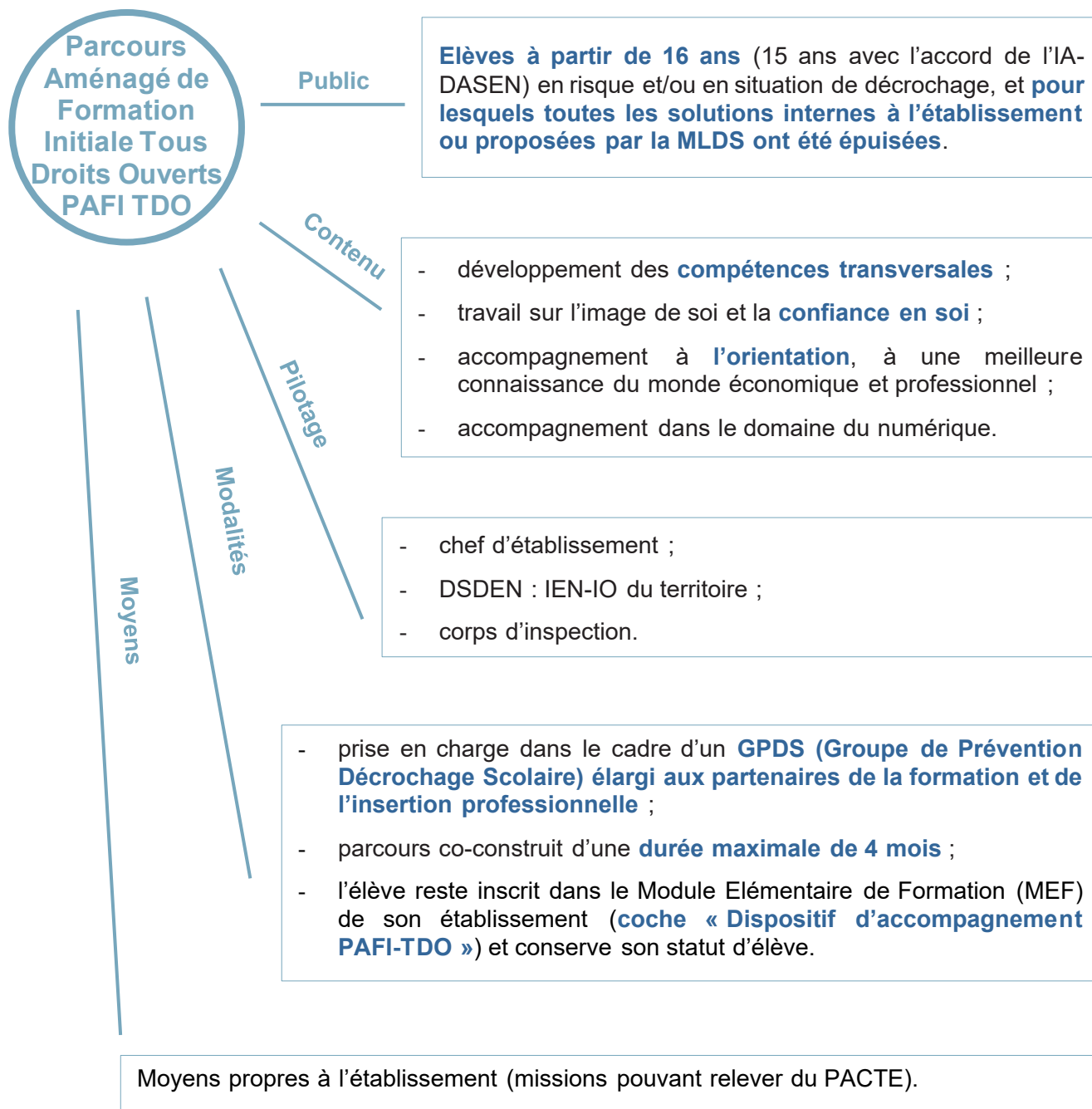
Pourquoi? 🏠 Elèves au collège 🏠 Elèves au Lycée 🏠 Elèves au Lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Prévenir le décrochage scolaire



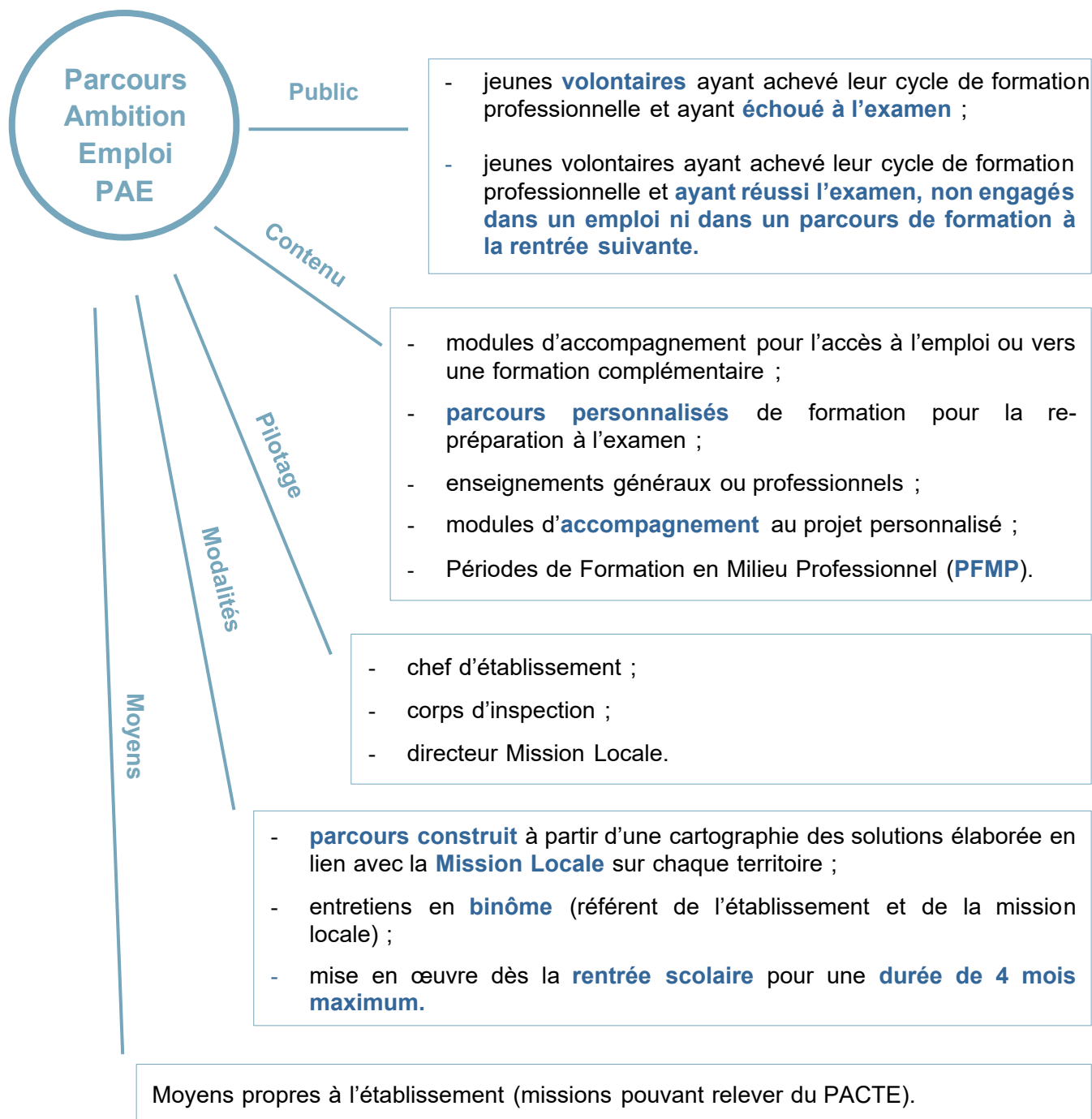
Pourquoi? 🏠 Elèves au collège 🏠 Elèves au Lycée 🏠 Elèves au Lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Prévenir le décrochage scolaire



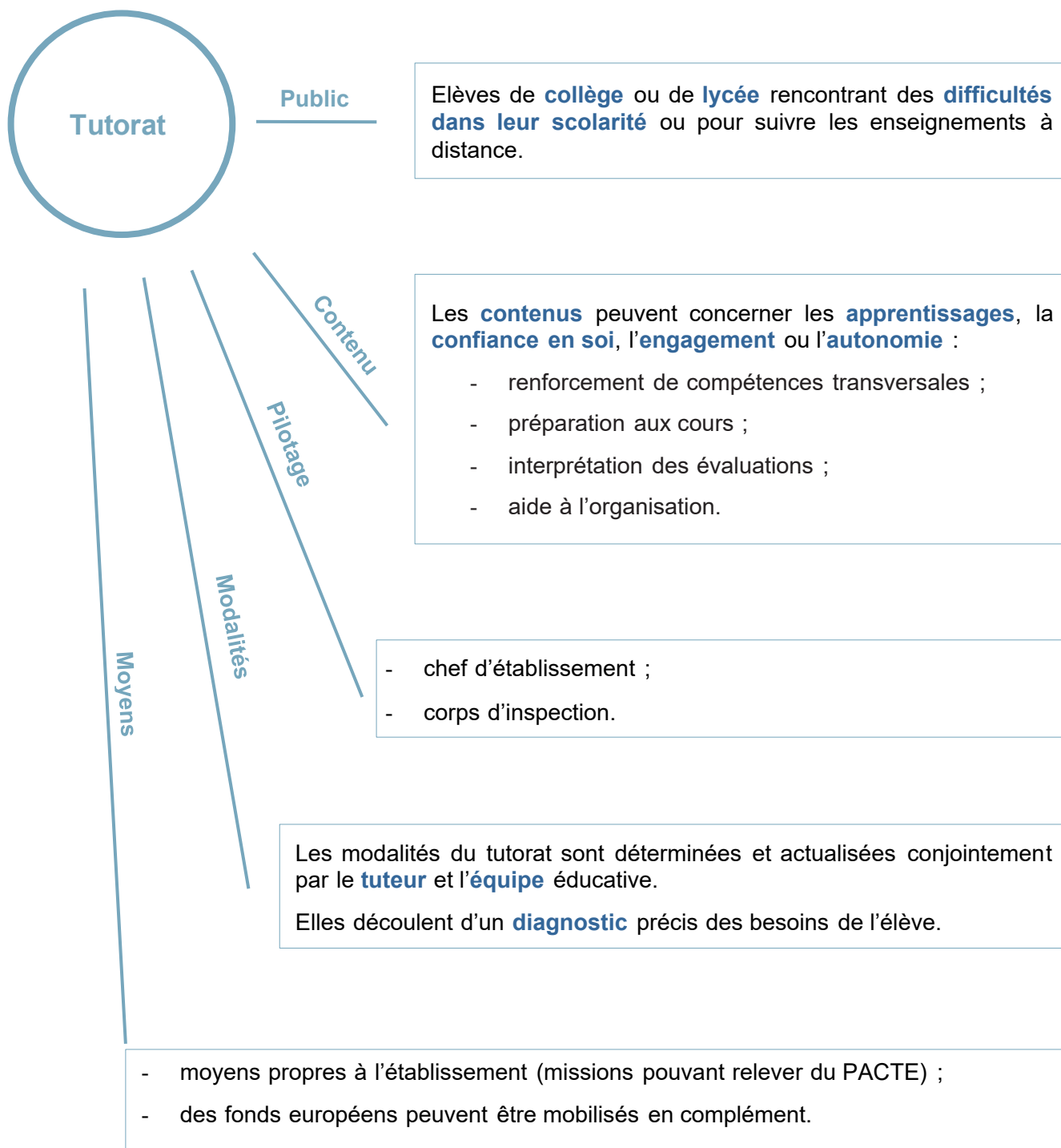
Pourquoi?

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Prévenir le décrochage scolaire



Pourquoi? 🏠 Elèves au collège 🏠 Elèves au lycée 🏠 Elèves au Lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Prévenir le décrochage scolaire



### Tutorat

#### Public

Elèves de **collège** ou de **lycée** rencontrant des **difficultés dans leur scolarité** ou pour suivre les enseignements à distance.

Les **contenus** peuvent concerner les **apprentissages**, la **confiance en soi**, l'**engagement** ou l'**autonomie** :

- renforcement de compétences transversales ;
- préparation aux cours ;
- interprétation des évaluations ;
- aide à l'organisation.

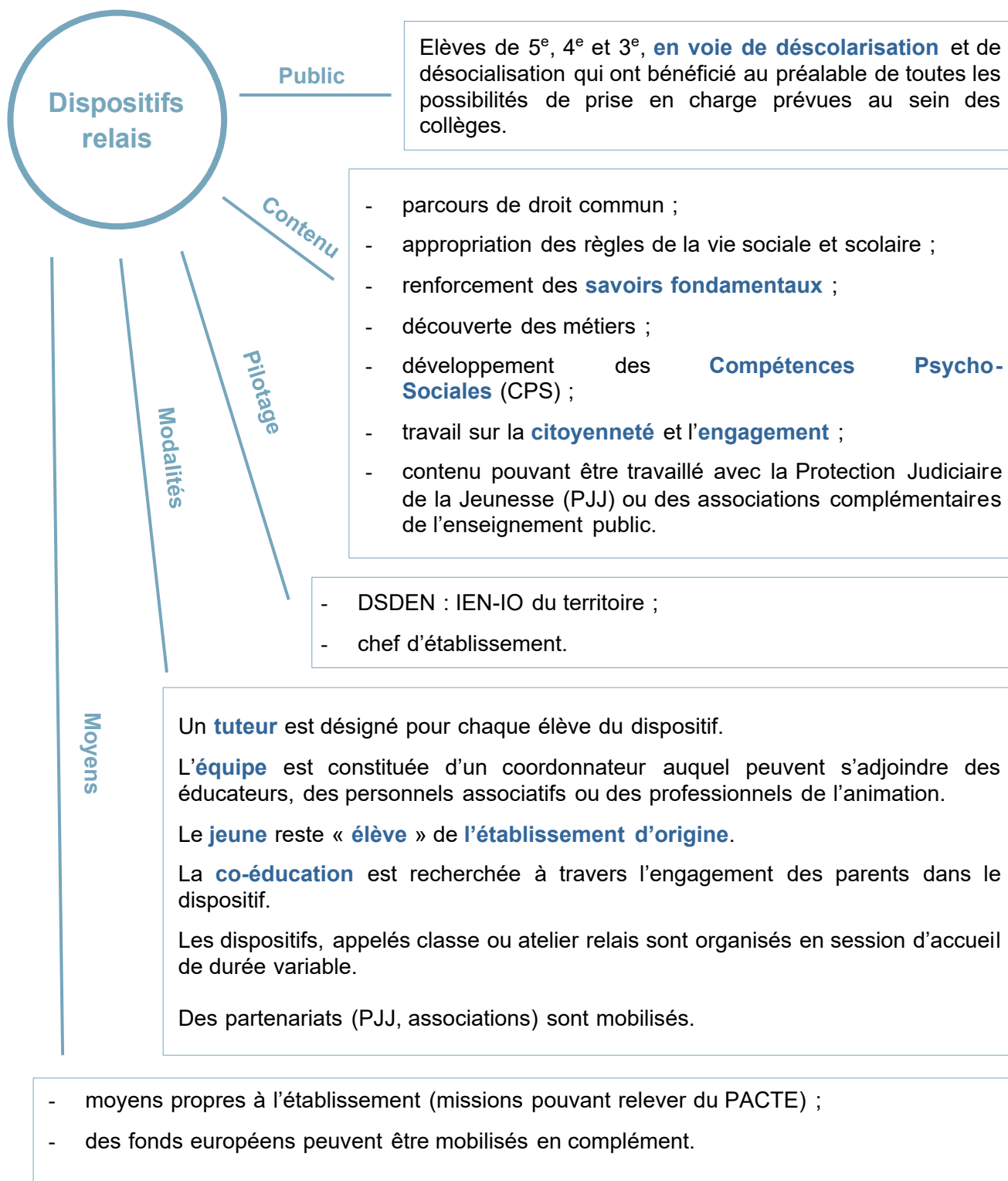
- chef d'établissement ;
- corps d'inspection.

Les modalités du tutorat sont déterminées et actualisées conjointement par le **tuteur** et l'**équipe** éducative.

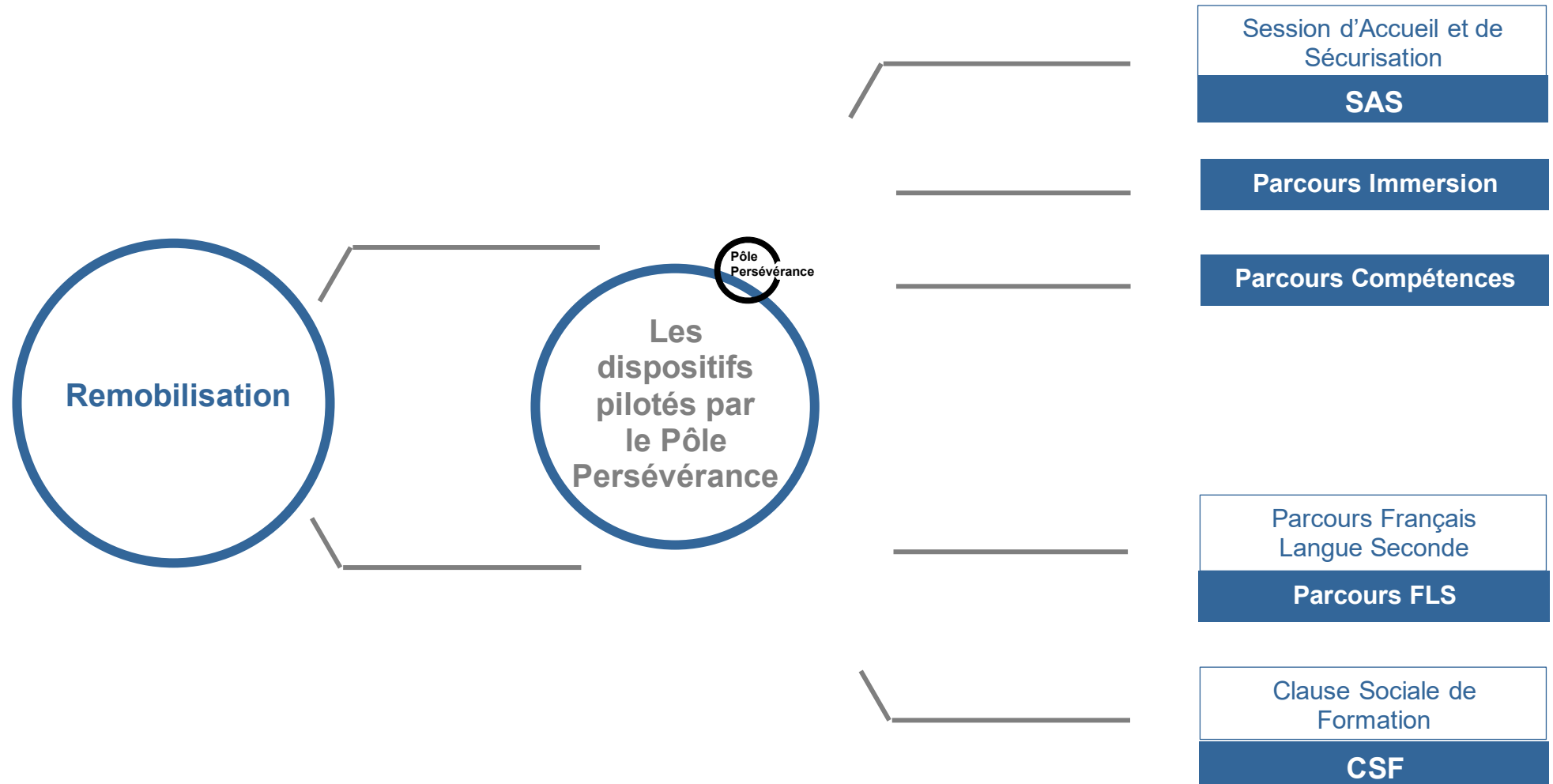
Elles découlent d'un **diagnostic** précis des besoins de l'élève.

- moyens propres à l'établissement (missions pouvant relever du PACTE) ;
- des fonds européens peuvent être mobilisés en complément.

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Prévenir le décrochage scolaire



Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours  
**Remobiliser vers la réussite**

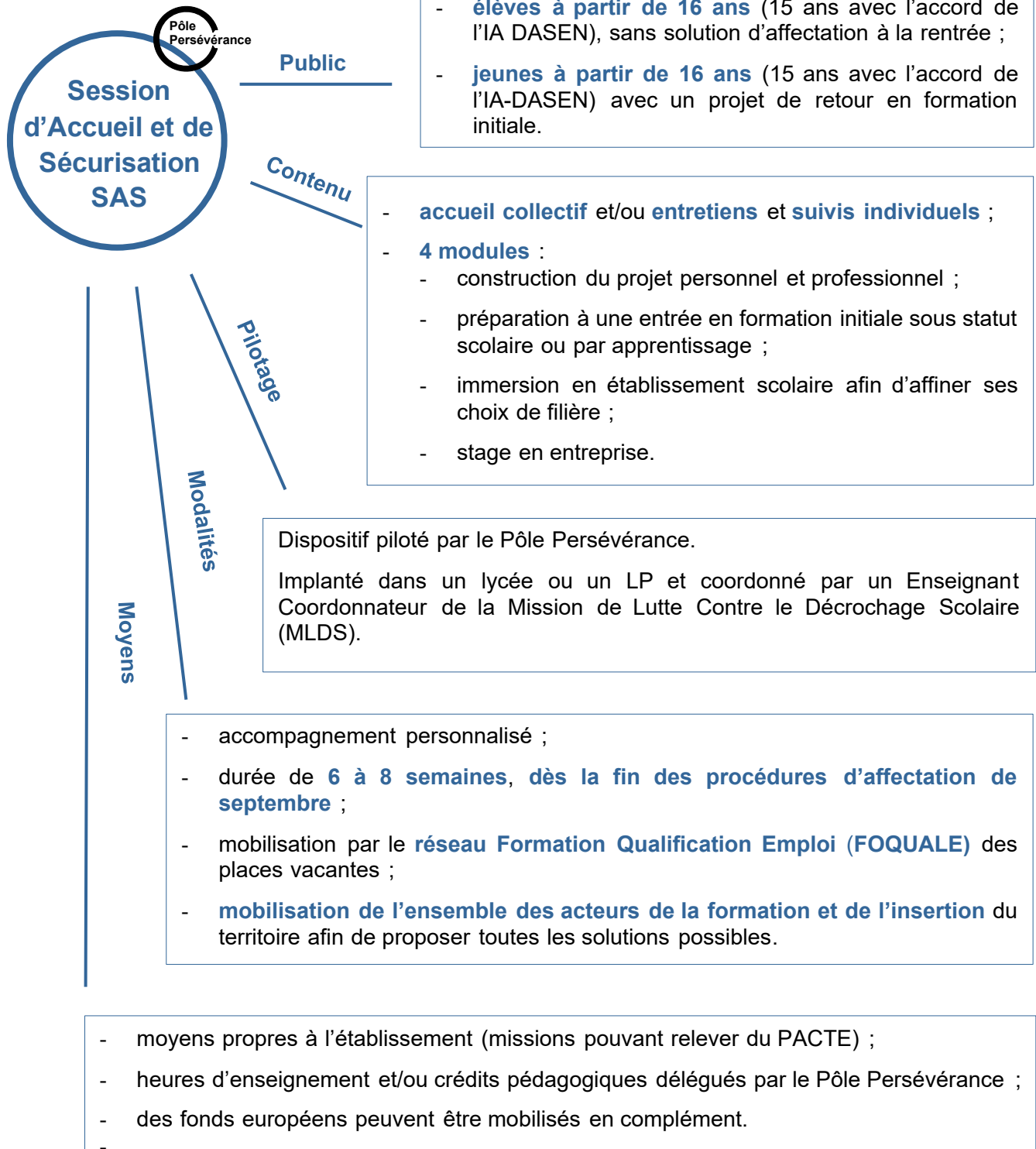


Pourquoi?



- Elèves sortant du collège
- Elèves sortant du lycée
- Elèves sortant du lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Remobiliser vers la réussite

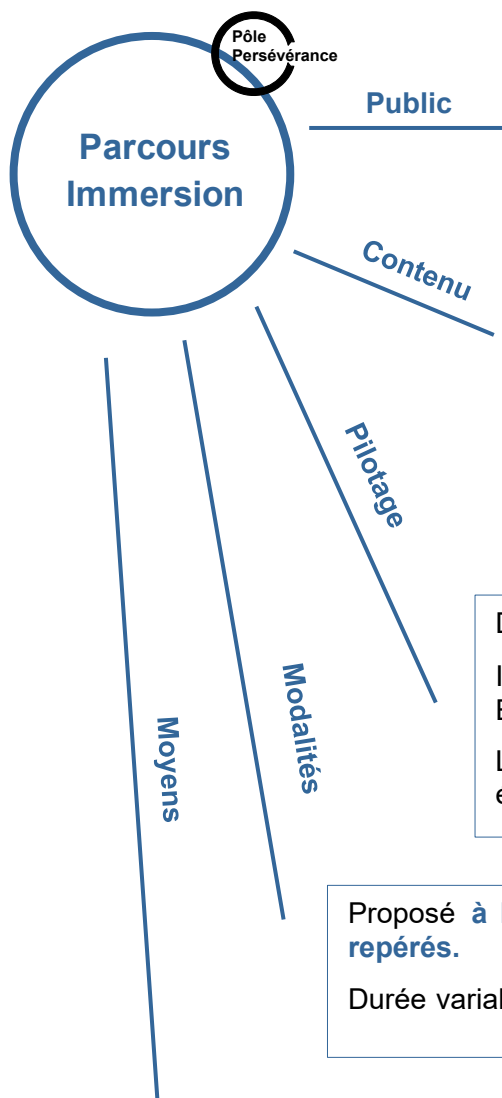


Pourquoi?



- Elèves sortant du collège
- Elèves sortant du lycée
- Elèves sortant du lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Remobiliser vers la réussite



**Jeunes à partir de 16 ans** (15 ans avec l'accord de l'IA DASEN) sans solution de formation ou d'insertion mais autonomes dans leurs démarches.

**3 modules** (aucun cours disciplinaire) :

- l'approche du monde professionnel et la définition du projet ;
- la préparation au retour en formation et à l'apprentissage ;
- la participation à des immersions et/ou des stages.

Dispositif piloté par le Pôle Persévérance.

Implanté dans un lycée ou un LP et coordonné par un Enseignant Coordonnateur de la MLDS.

Les jeunes intégrant l'action retrouvent un statut scolaire et sont élèves de l'établissement porteur de l'action.

Proposé à l'issue d'une SAS et/ou pour **tous les jeunes décrocheurs repérés**.

Durée variable : **entrées et sorties permanentes**.

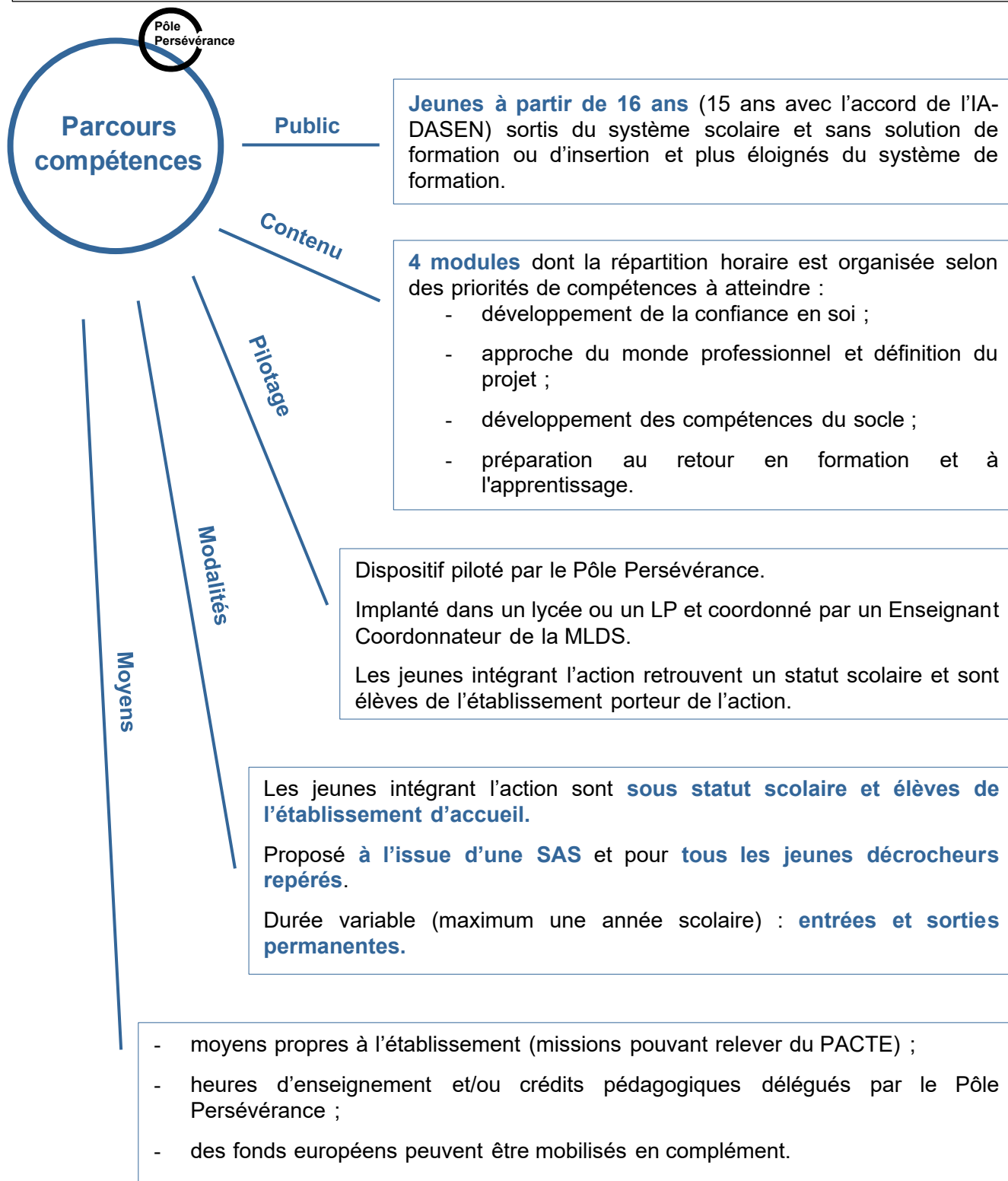
- moyens propres à l'établissement (missions pouvant relever du PACTE) ;
- heures d'enseignement non mobilisables pour ce dispositif ;
- crédits pédagogiques délégués par le Pôle Persévérance ;
- des fonds européens peuvent être mobilisés en complément.

Pourquoi?



- Elèves sortant du collège
- Elèves sortant du lycée
- Elèves sortant du lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Remobiliser vers la réussite

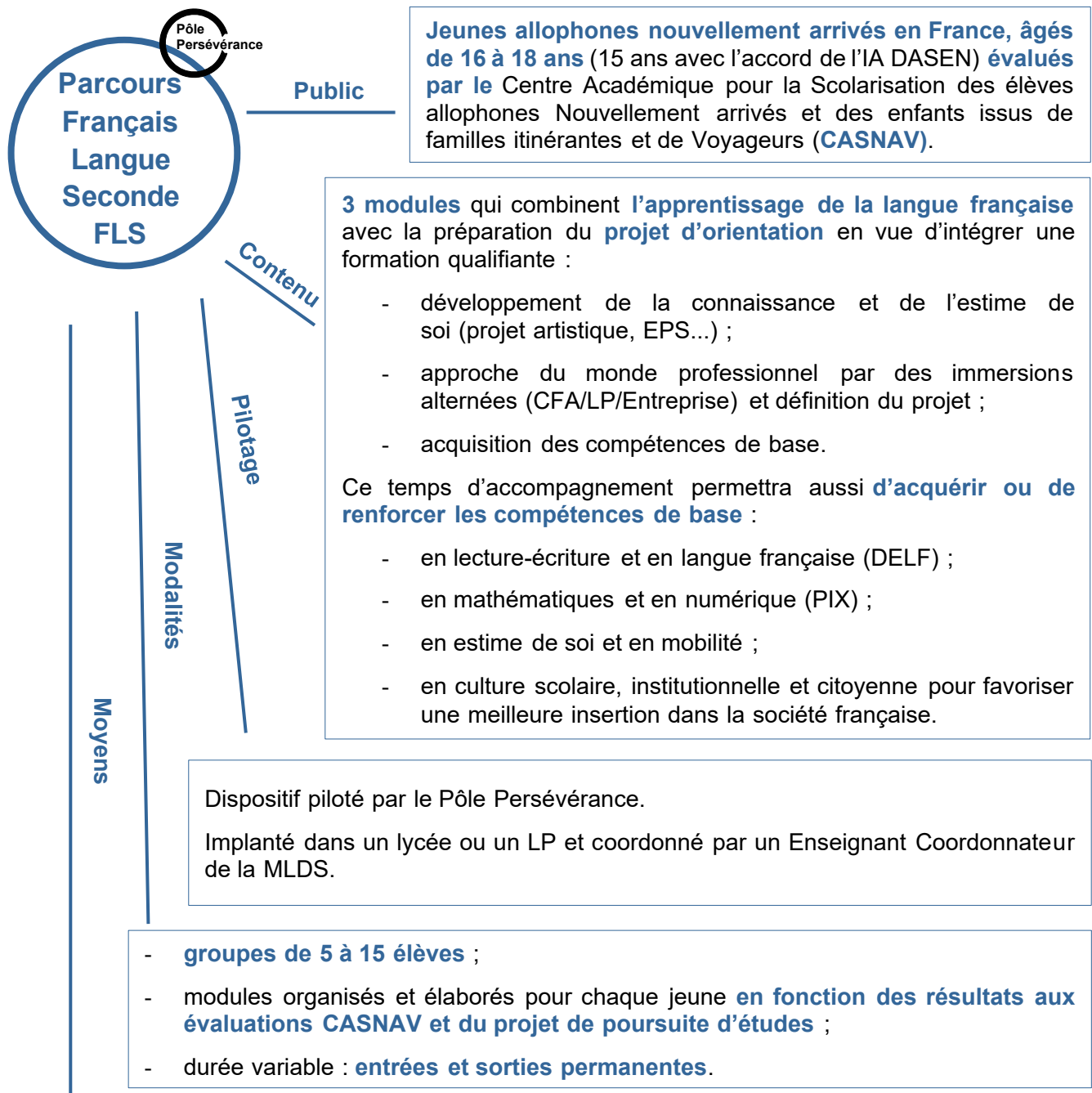


Pourquoi?



Elèves Nouvellement Arrivés

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Remobiliser vers la réussite

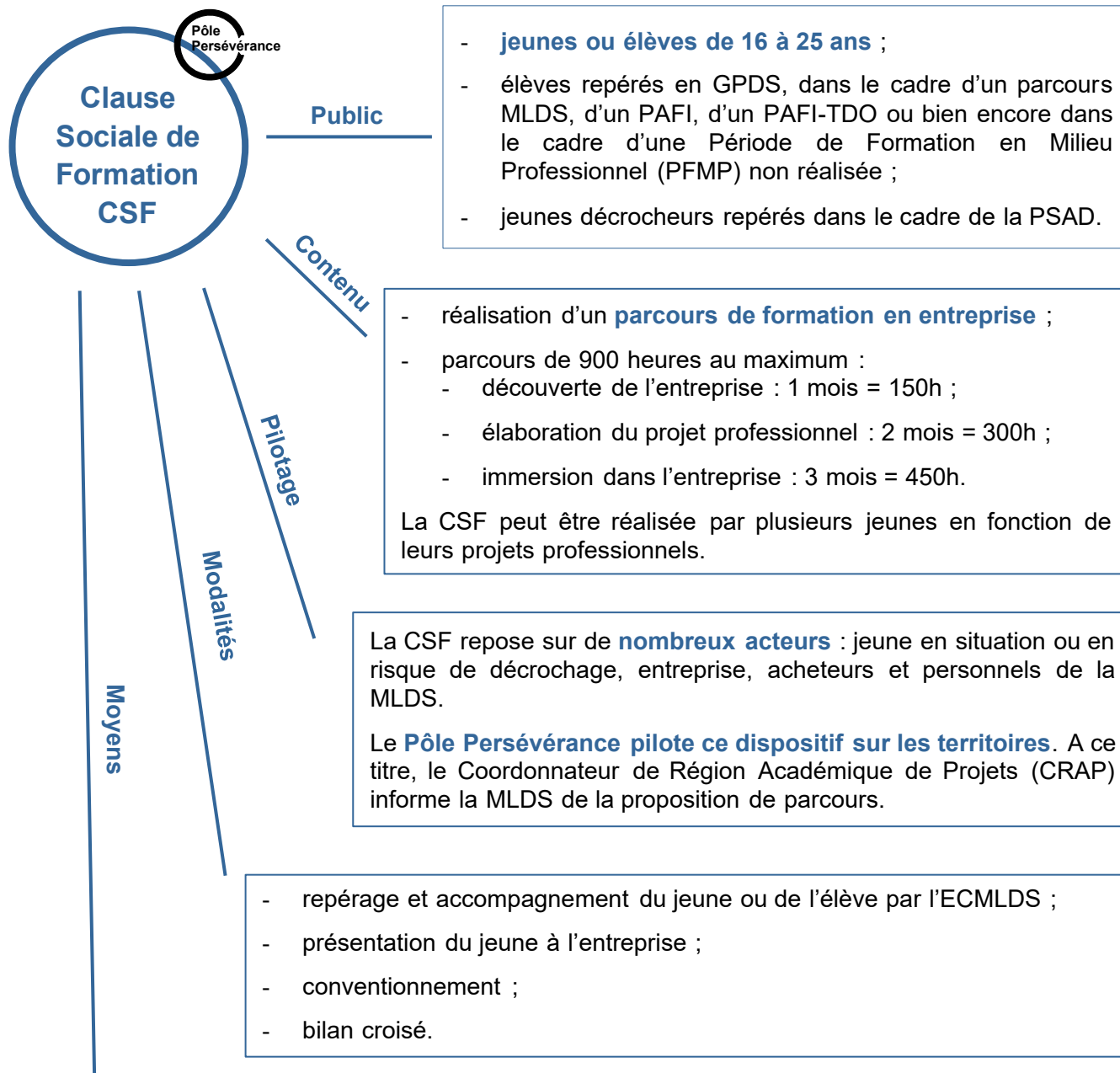


Pourquoi?



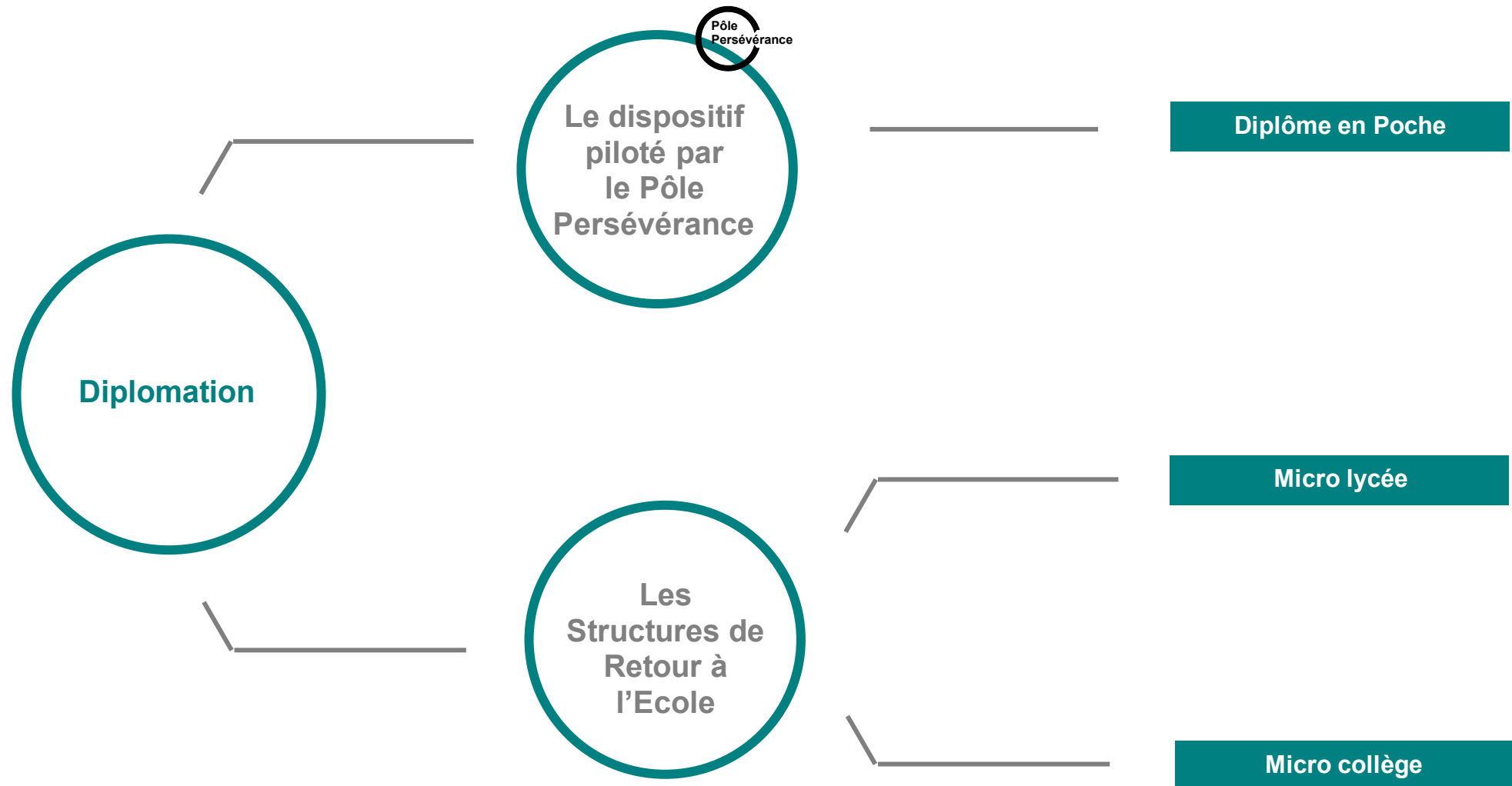
- Elèves sortant du collège
- Elèves sortant du lycée
- Elèves sortant du lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Remobiliser vers la réussite



La CSF peut prévoir une gratification pour le stagiaire. Si celle-ci n'est pas prévue, le droit commun des stages s'applique (gratification au-delà de deux mois, soit au-delà de 308 heures) L.124-6 code de l'éducation.

Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours  
**Accompagner vers la diplomation**



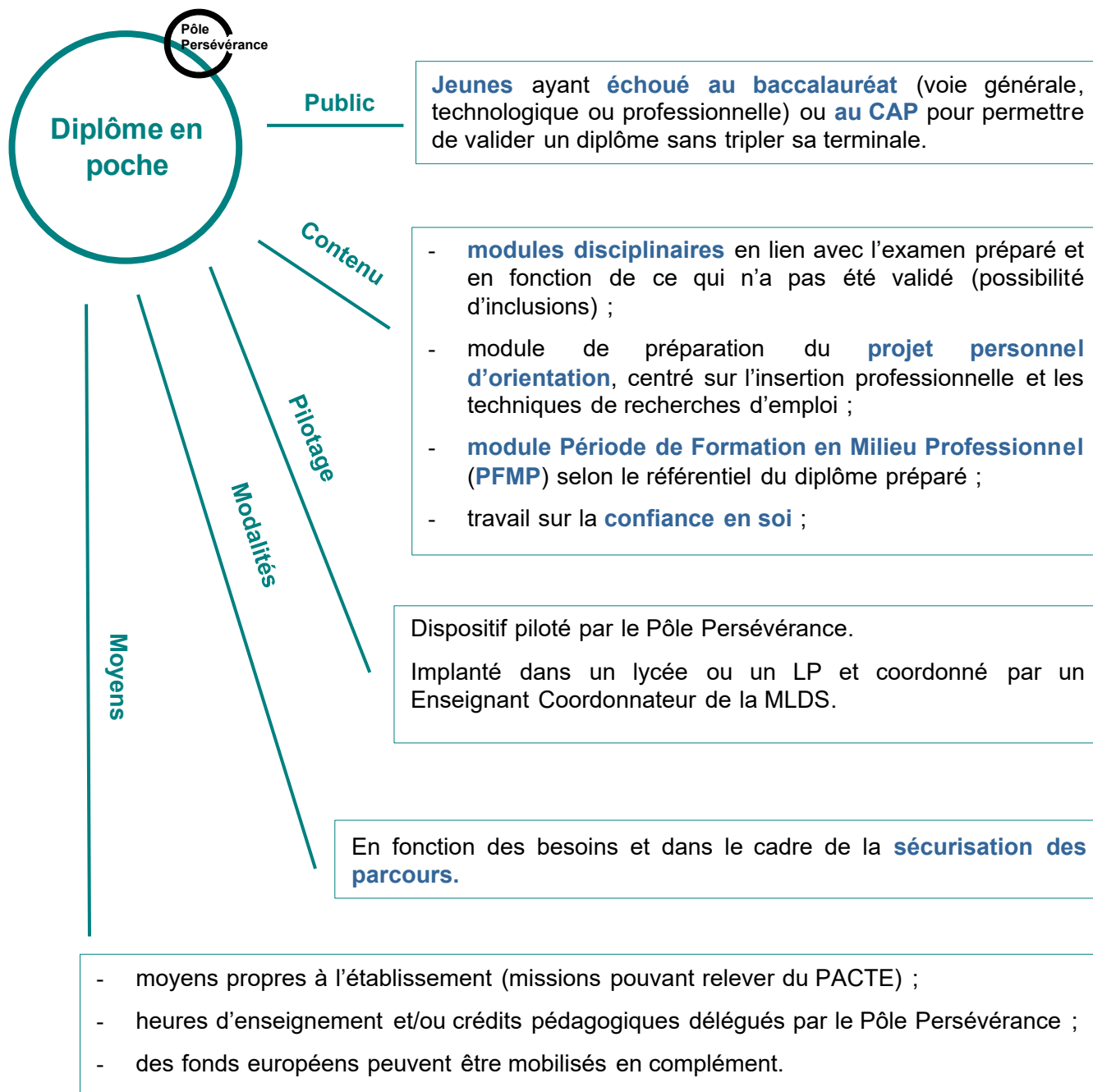
Pourquoi?



Elèves sortant du lycée

Elèves sortant du lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Accompagner vers la diplomation

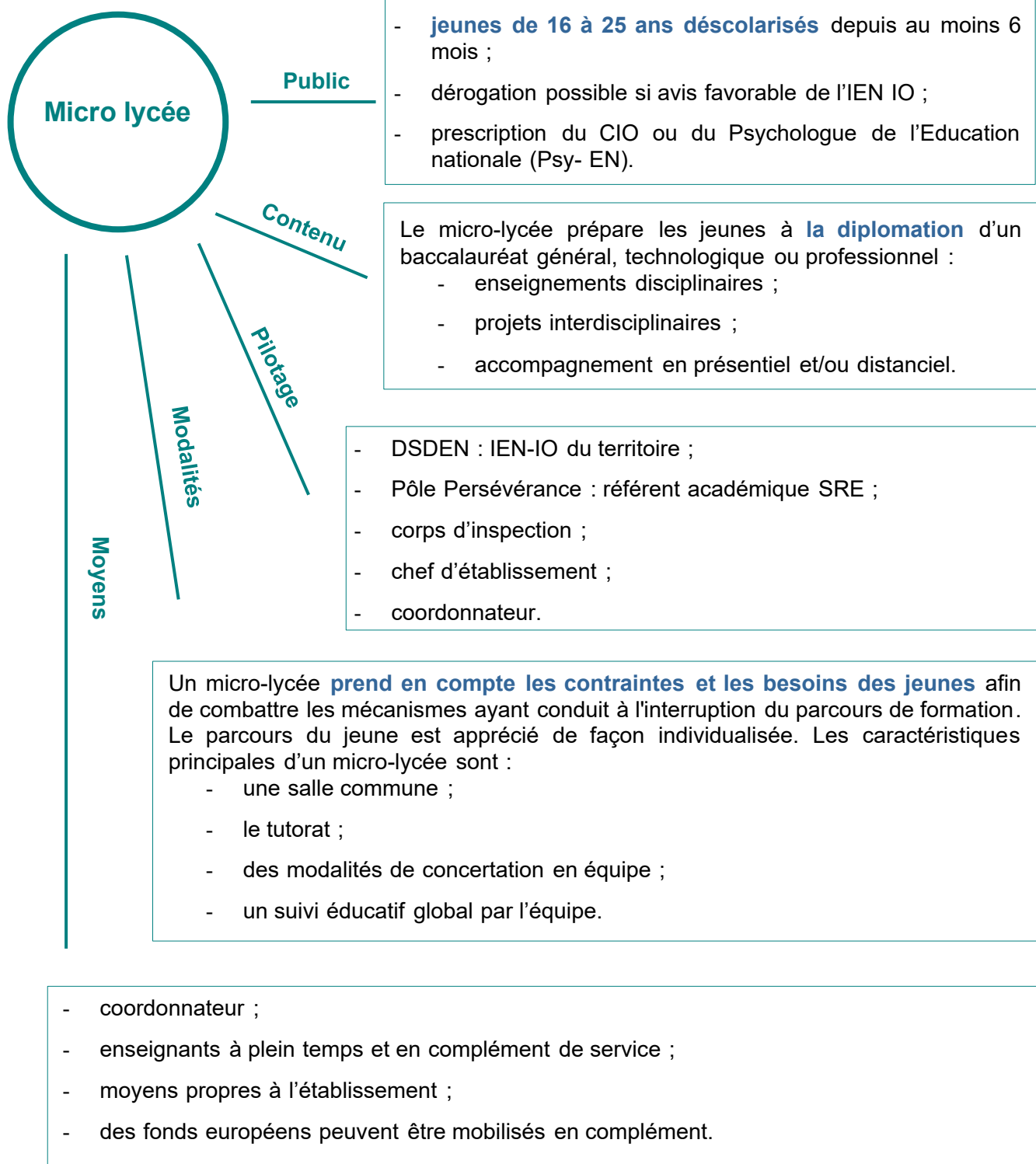


Pourquoi?



- Elèves sortant du collège
- Elèves sortant du lycée
- Elèves sortant du lycée pro

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Accompagner vers la diplomation

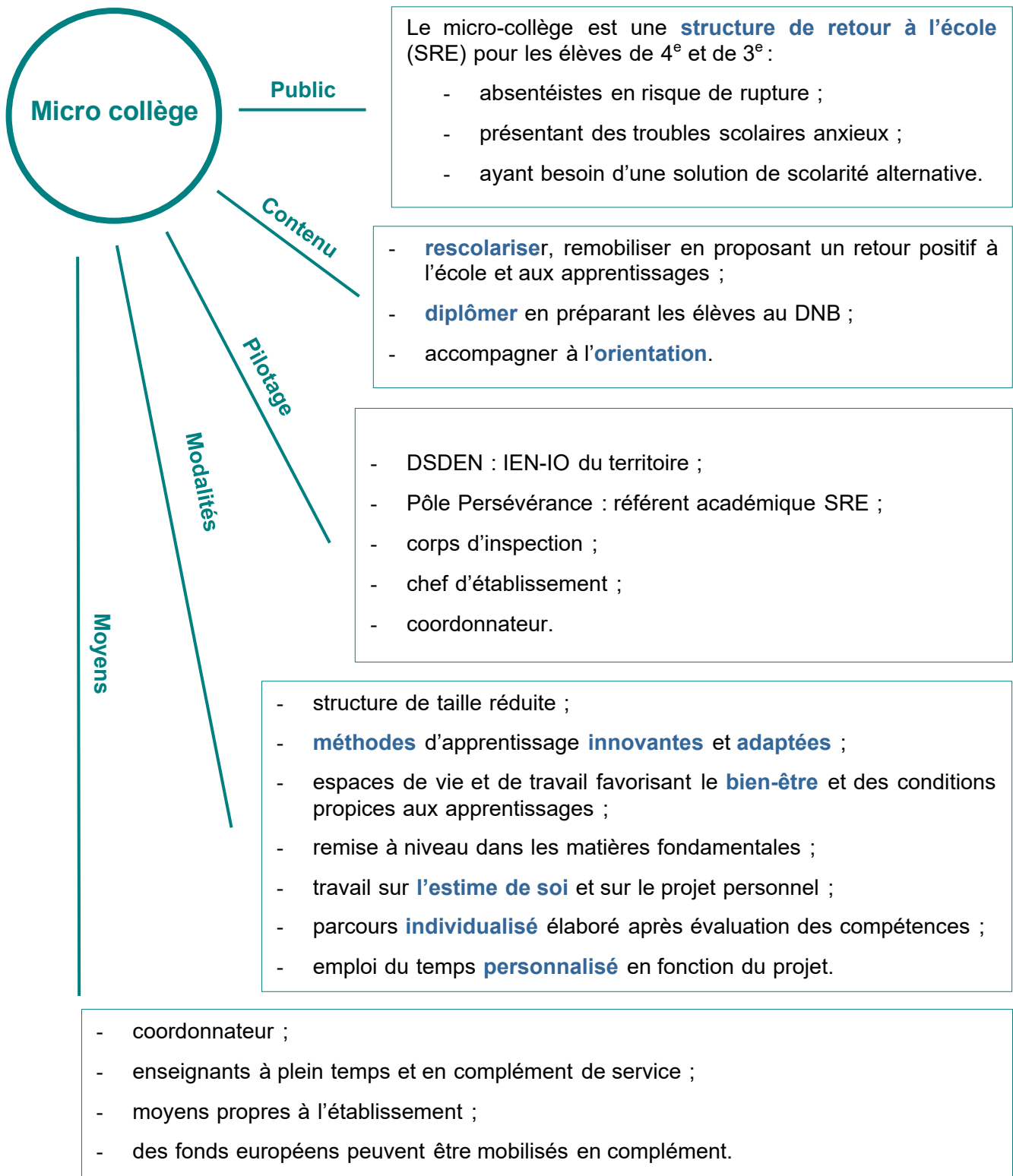


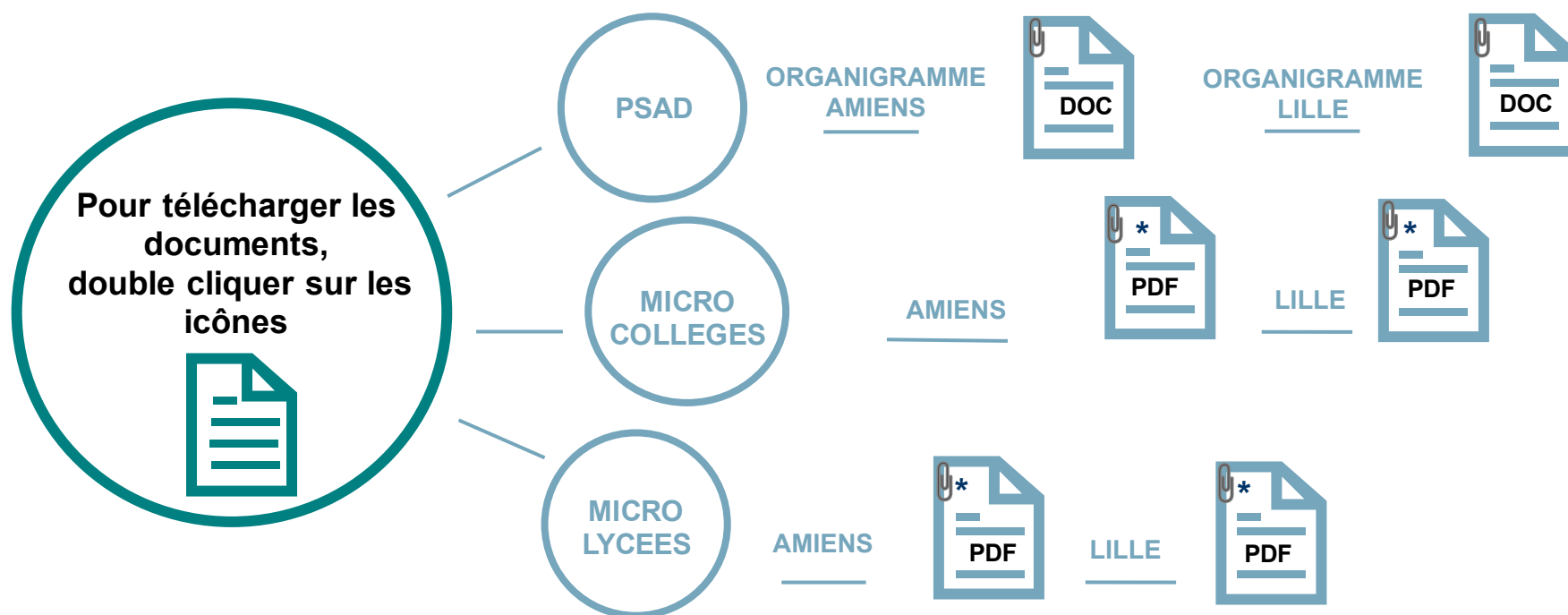
Pourquoi?



Elèves sortant du collège

## Une réponse adaptée pour chaque jeune tout au long du parcours Accompagner vers la diplomation





## Prévenir le décrochage scolaire

Dispositifs pilotés par le Pôle Persévérance	Elèves au collège	Elèves au lycée	Elèves au LP
PPDS	✓	✓	✓
Autres dispositifs mobilisables	Elèves au collège	Elèves au lycée	Elèves au LP
PAFI	✓	✓	✓
PAFI TDO	✓	✓	✓
PARCOURS AMBITION EMPLOI			✓
TUTORAT	✓	✓	✓
DISPOSITIFS RELAIS	✓		

## Remobiliser vers la réussite

Dispositifs pilotés par le Pôle Persévérance	Elèves sortant du collège	Elèves sortant du lycée	Elèves sortant du LP
PARCOURS IMMERSION	✓	✓	✓
PARCOURS COMPETENCES	✓	✓	✓
CLASSE SOCIALE DE FORMATION	✓	✓	✓

**PARCOURS FLS :**  
élèves nouvellement arrivés

## Accompagner vers la diplomation

Dispositifs pilotés par le Pôle Persévérance	Elèves sortant du collège	Elèves sortant du lycée	Elèves sortant du LP
DIPLÔME EN POCHE		✓	✓
Autres dispositifs mobilisables	Elèves sortant du collège	Elèves sortant du lycée	Elèves sortant du LP
MICRO LYCÉE	✓	✓	✓
LYCÉE DE LA NOUVELLE CHANCE		✓	✓
MICRO COLLÈGE	✓		

## **DRAIO**

Délégation de région académique à  
l'information et à l'orientation

### **Pôle Persévérance**

Animation régionale et territoriale de la  
politique de prévention et de lutte contre le  
décrochage scolaire

### **Contacts**

Lille Tél. : 03.20.15.60.75

Amiens Tél. 03.22.82.39.20

[draio@region-academique-hdf.fr](mailto:draio@region-academique-hdf.fr)